



Mini-Guide PPAM bio

De la production à la vente des plantes à parfum
(lavandin, lavandes...) aromatique et médicinales
(frais et sec)



TABLE DES MATIÈRES

I.	Contexte et enjeux de la filière	3
1.	Contexte	3
2.	Enjeux majeurs de la filière.....	3
II.	Organisation de la production de PPAM en PACA.....	4
1.	L'AB, un mode de production présent dans la filière PPAM.	4
2.	La dynamique de production.....	5
3.	Les caractéristiques de la production : les espèces cultivées en PACA.....	6
III.	Produire des PPAM.....	6
1.	Semences et plants bio de PPAM : les fournisseurs France et PACA.....	6
a.	Les fournisseurs en France.....	7
b.	Les fournisseurs en PACA.....	7
c.	Les fournisseurs hors PACA	7
2.	Appui, animation, formation et références techniques : les instituts techniques ; les fiches technico-économiques.	7
a.	Les organismes de la filière PPAM.....	7
b.	Quelques propositions de formation en PPAM	7
c.	Les Fiches Technico-économiques PPAM en AB.....	8
3.	Outils de transformation et investissements : distillation des plantes à parfum ; séchage, battage et tamisage des plantes aromatiques et médicinales.	8
IV.	Vendre des PPAM.....	9
1.	Le marché des PPAM BIO.....	9
2.	Valoriser pour la transformation (distillation ; surgélation d'aromates ; conditionnement).....	10
a.	La distillation	10
b.	Les opérations connexes (tri, coupe, granulation, mélanges de plantes sèches).....	10
c.	La surgélation d'aromates.....	10
d.	Conditionner les plantes aromatiques ; médicinales ; épices.....	10
e.	Elaborer des produits à base de plantes aromatiques, herbes de Provence.....	11
3.	Commercialiser et vendre (tous circuits de ventes) : lire une cotation ; les différents débouchés commerciaux.....	11
a.	Lire une cotation de prix.....	11
b.	Les différents débouchés commerciaux.....	11
V.	Infos réglementaires	14
VI.	Liens et infos utiles.....	14

I. CONTEXTE ET ENJEUX DE LA FILIÈRE

1. CONTEXTE

La production de Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales Bio concerne plus de **4 125 exploitations en France**, réparties sur près de 14 477 hectares. Elle est très territorialisée : ainsi des régions telles que Provence-Alpes-Côte-D'azur et Rhône-Alpes-Auvergne concentrent 56% des surfaces de PPAM bio et 39% des producteurs.

La filière française des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM) revêt une grande diversité, à de nombreux points de vue :

- Une *diversité des plantes cultivées et des plantes de cueillette* (plusieurs centaines). Les principales cultures se répartissent de façon hétérogène, dans les différents secteurs de la filière :

- **Les Plantes à Parfum** : lavande, lavandin, sauge sclérée, rose de mai, jasmin, feuille de violette, fleur d'oranger, bigaradier... sont essentiellement destinées à l'aromathérapie, parfumerie et à la cosmétologie, après transformation par distillation (hydrolats, eaux florales, huiles essentielles).

- **Les Plantes Aromatiques** : persil, thym, basilic, menthe, origan... fraîches, sèches ou surgelées.

Elles sont dites « potagères » et utilisées principalement comme condiments.

- **Les Plantes Médicinales** : ginkgo biloba, bourgeon de cassis... se présentent sous deux formes : Plantes sèches pour l'herboristerie (tisanes), la phytothérapie et les condiments.

Plantes distillées pour l'aromathérapie (huiles essentielles).

- La *multiplicité des utilisations en PPAM* est une autre caractéristique de la filière. Ces plantes constituent une matière première employée dans diverses industries : industrie agroalimentaire, compléments alimentaires, pharmaceutique, cosmétique, parfumerie (fonctionnelle et fragrance). Elles peuvent aussi toucher d'autres domaines (lutte contre les bioagresseurs, alimentation animale...).

- La *taille des entreprises de production* illustre la diversité de la filière. Les producteurs peuvent être des entreprises spécialisées, cultivant des PPAM sur plusieurs dizaines à plusieurs centaines d'hectares, tout comme des exploitations agricoles ayant développé un atelier de PPAM < à 1 Ha.

- La *commercialisation* : La filière française des PPAM évolue dans un contexte de forte concurrence mondiale. Les produits français sont notamment en compétition avec ceux d'Europe de l'Est (plantes à parfum et médicinales : thym d'hiver de Pologne) ; du Maghreb (plantes aromatiques : verveine du Maroc ; romarin : Tunisie...) ; du pourtour méditerranéen (Turquie : origan et laurier ; Albanie : sarriette) ou encore de Chine (plantes à parfum).

2. ENJEUX MAJEURS DE LA FILIÈRE

- *Maîtriser les contraintes techniques de production*. **Ex** : dépérissement lavande et lavandin ; gestion des adventices...

- *Optimiser la récolte et la transformation* ; recourir à des outils collectifs (distillerie, petit outillage...) ; mutualiser les outils existants ; faire transformer son produit : distillation à la ferme ou par recours à de la prestation à façon.

- *Choisir sa stratégie commerciale* : créer son réseau de clientèle ; définir son mode de vente et trouver les circuits commerciaux les plus appropriés (vente en gros et/ou en direct), par rapport aux cultures pratiquées (spécialisée ou diversifiée) et aux surfaces disponibles sur l'exploitation.

- *Comprendre l'intérêt de s'organiser économiquement* : se regrouper pour faire face à la concurrence étrangère ; répondre aux exigences qualitatives et quantitatives des acheteurs.

- *S'adapter aux évolutions réglementaires complexes*.

☺ A RETENIR :

- La région PACA est la première région française en production de PPAM (bio et conversion).
- Le marché des PPAM est très diversifié, en raison de la multiplicité des secteurs utilisateurs : alimentaire, santé, cosmétique... et offre de nombreux débouchés, très différents. Ce qui nécessite pour les producteurs de connaître les attentes de leurs clients ; d'avoir une certaine technicité ; de se spécialiser dans le mode de transformation adéquat, pour pouvoir répondre aux besoins des acheteurs.
- La forte atomisation de la production est une contrainte majeure qui pèse sur cette filière. On trouve encore peu de producteurs bio, regroupés en coopératives ou SICA. Quelques collectifs ont émergé : Papamobile (Forcalquier – Alpes de Haute Provence) ; Les sentiers de l'Abondance (Eygalières – Bouches du Rhône) ; Anti-Campas (Mormoiron – Vaucluse).
- Le marché des PPAM bio est un marché mondialisé et très concurrentiel.

II. ORGANISATION DE LA PRODUCTION DE PPAM EN PACA

1. L'AB, UN MODE DE PRODUCTION PRÉSENT DANS LA FILIÈRE PPAM.

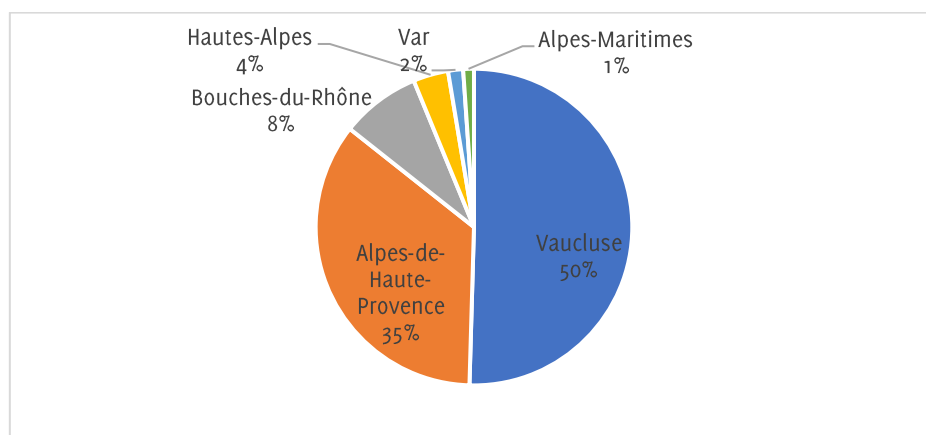
L'agriculture biologique demeure un mode de production assez développé dans la filière PPAM, 25% de la SAU nationale.

CHIFFRES CLES (à fin 2021) :

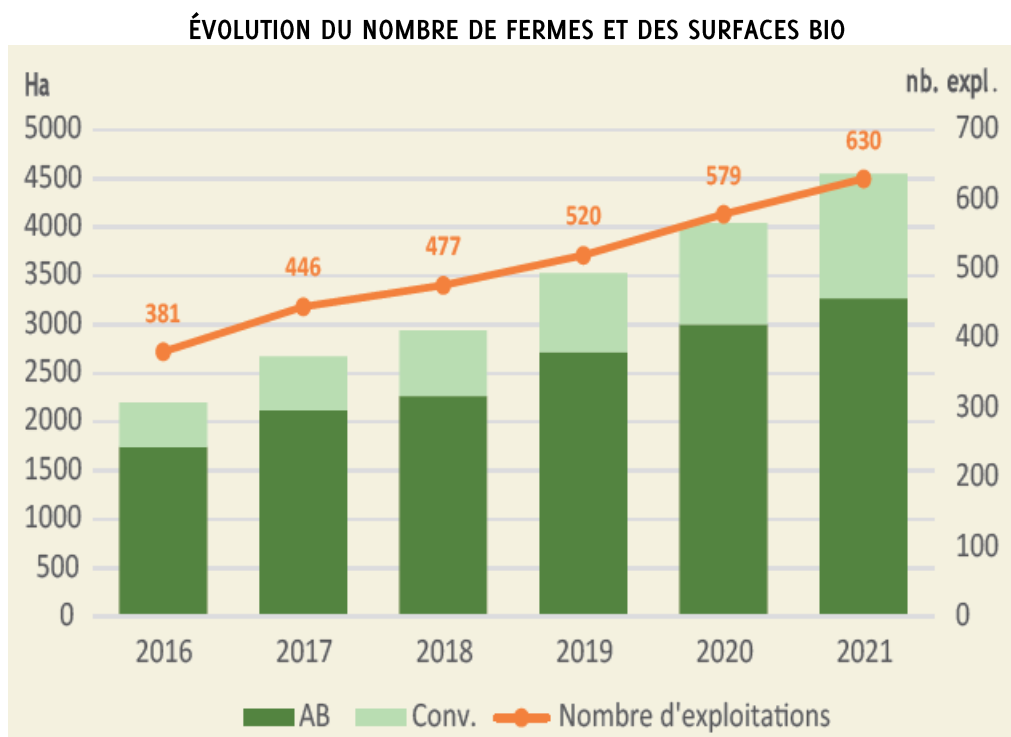
- ❖ **Première région française** en production de PPAM Bio : **4548 Ha** de surface totale de PPAM cultivées et de cueillette en bio et conversion, soit 31% des surfaces françaises.
- ❖ **Nombre de fermes en PPAM bio** : 630.
 - **27%** des fermes en PPAM cultivent des plantes à parfum.
 - **73%** des fermes en PPAM cultivent des plantes aromatiques.
- ❖ **28% des conversions nationales** se situent dans la région PACA (1275 Ha en conversion).
- ❖ 80% des PPAM (cultivées et cueillette) sont des plantes à parfum : lavande, lavandin et sauge sclérée, contre 20% en plantes aromatiques.

Source : Chiffres annuels Agence Bio. Elaboration ORAB PACA.

En PACA les PPAM sont principalement cultivées dans le Vaucluse et les Alpes de Haute Provence.



2. LA DYNAMIQUE DE PRODUCTION.



Depuis près de 20 ans, l'augmentation des surfaces en PPAM (bio et conversion) est régulière, passant de 600 Ha en 2002, à 4548 Ha (2021). Cette tendance observée depuis plusieurs années consécutives, est la résultante de plusieurs facteurs combinés :

- Lancement de systèmes de soutien successifs ayant permis de couvrir une partie des coûts : CTE (2000 à 2003) ; CAD (2004) ; MAE CAB (2007).
- Meilleure maîtrise des techniques bio, associées à la mise au point de petits matériels facilitant l'entretien des cultures (binage, récolteuse...).
- Remplacement de cultures (vignes, maraîchage) par des PPAM, dont les productions sont devenues difficiles à écouler en conventionnel.
 - Prise en compte de la diversité du choix de plantations, face à de nombreux débouchés, soutenus par la dynamique du Programme Herbo Bio Méditerranée :
 - **En plantes médicinales** : demande (fabricants et consommateurs) de plantes séchées pour le marché de l'herboristerie (tisanes bio) et des compléments alimentaires et des plantes fraîches pour le secteur pharmaceutique.
 - **En herbes aromatiques** : besoins pour le marché du frais (pot, sachets) et de l'industrie (surgelé) et de plantes sèches pour l'industrie agro-alimentaire. A noter que les sachets d'herbes (frais & surgelés) sont encore des petits marchés en bio, mais qui vont se développer pour répondre à la demande des acheteurs.
- Réponse à la demande sociétale de productions locales, dont l'origine est bien identifiée par le consommateur.

☛ Rappel : Avant de se lancer dans la conversion de vos surfaces (plantes à parfum) vers le bio, il appartient aux agriculteurs de bien connaître l'état du marché et des débouchés, susceptibles d'absorber les productions

3. LES CARACTÉRISTIQUES DE LA PRODUCTION : LES ESPÈCES CULTIVÉES EN PACA.

Au total, **80 à 120 espèces** différentes de plantes sont mises en culture en France et en région ; certaines sur de très petites surfaces (inférieures à 5 Ha). En PACA, on cultive une dizaine de plantes, tandis qu'on en cueille une centaine.

Les plantes à parfum les plus cultivées restent la **lavande** (42 % des surfaces totales de PPAM), le **lavandin** (33 % des surfaces totales de PPAM) et la **sauge sclarée** (5,4 % des surfaces totales de PPAM). Elles sont produites sur des surfaces importantes et représentent **plus de 80 % des surfaces bio**. Dans les Alpes, la cueillette de plantes (une centaine d'espèces) reste très présente. La cueillette de plantes n'est pas comptabilisée dans les surfaces de production.

Les producteurs de plantes aromatiques et médicinales en PACA produisent essentiellement : thym, romarin, origan, sarriette, sauge officinale, fenouil doux et amer, persil, menthe douce. La cueillette est souvent pratiquée pour le thym et le romarin sur des sites préservés (**Ex** : Parc Naturel Régional du Verdon), pour répondre aux besoins du marché.

Deux méthodes de cueillette existent :

- *Les chantiers de cueillette* gérés par les entreprises, pour récolter des quantités importantes d'une plante, ne pouvant être mise en culture pour des raisons techniques ou économiques.
- *La cueillette professionnalisée*, pratiquée par des spécialistes des plantes (reconnaissance botanique). Ils gèrent plusieurs sites de cueillette sur un périmètre géographique étendu, pour mettre en marché une gamme de plantes très large.

Actuellement, les producteurs de PPAM bio sont encore peu regroupés dans notre région et l'offre en PPAM est très atomisée. Certains producteurs bio ont fait le choix de se regrouper au sein de coopératives et/ou de SICA, voire d'adhérer au réseau bio, en rejoignant un groupement départemental d'agriculteurs bio (Agribio). Les six Agribio départementaux se retrouvent au sein de Bio de Provence Alpes Côte d'Azur, qui les fédère. Deux collectifs ont récemment émergé : Papamobile (acquisition d'une distillerie mobile) ; Anti-Campas (reconquête de terres en friche pour réimplanter des PAM, distillées et commercialisées auprès d'une aromathérapeute).

III. PRODUIRE DES PPAM

1. SEMENCES ET PLANTS BIO DE PPAM : LES FOURNISSEURS FRANCE ET PACA.

Le choix variétal est un aspect important pour les PPAM. En effet, la qualité du produit recherchée est fonction des débouchés (herboristerie ou distillation). En herboristerie, la qualité gustative est la préoccupation principale ; par contre en distillation, c'est la richesse en substance chimique qui est recherchée.

Il faut donc sélectionner la variété en fonction de son débouché économique et des besoins de son client et anticiper au maximum son approvisionnement en plants. Trouver la quantité nécessaire, avec des qualités techniques et variétales voulues, doit se planifier au moins 6 mois à l'avance.

A. LES FOURNISSEURS EN FRANCE

Contacts réservés aux adhérents. Adhésion possible ici : <https://www.bio-provence.org/>

B. LES FOURNISSEURS EN PACA

Dans notre région, les sociétés semencières regroupent des producteurs de semences de PPAM bio et des producteurs en plants bio. Les fournisseurs agriculteurs sont identifiés par le pictogramme ☺
Classement fait par départements.

Contacts réservés aux adhérents. Adhésion possible ici : <https://www.bio-provence.org/>

C. LES FOURNISSEURS HORS PACA

Il existe plusieurs pépiniéristes en Corse, Gard et Drôme, spécialisés dans la production de semences (N°1) et de plants de PPAM en bio (N°2 à 6). Liste non exhaustive (Classement par numéro de départements).

Contacts réservés aux adhérents. Adhésion possible ici : <https://www.bio-provence.org/>

2. APPUI, ANIMATION, FORMATION ET RÉFÉRENCES TECHNIQUES : LES INSTITUTS TECHNIQUES ; LES FICHES TECHNICO-ÉCONOMIQUES.

La FNAB a travaillé en 2021 et 2022 sur l'élaboration d'un arbre à la décision pour les personnes en cours d'installation ou de diversification en PPAM. Il synthétise de nombreuses informations indispensables et conseils sur : les formations existantes en PPAM, les réglementations, la commercialisation, etc. Il renvoie, pour chaque étape, vers des fiches informatives détaillées (PDF « cliquables »).

Il est à retrouver ici : <https://www.produire-bio.fr/articles-pratiques/le-projet-national-izd-ppam-finalise/>



Vous trouverez ci-dessous une liste d'organismes auprès desquels trouver animation et appui technique, ainsi que les différents documents disponibles concernant les PPAM bio.

A. LES ORGANISMES DE LA FILIÈRE PPAM

Contacts réservés aux adhérents. Adhésion possible ici : <https://www.bio-provence.org/>

B. QUELQUES PROPOSITIONS DE FORMATION EN PPAM

1. ARH (Association pour le Renouveau de l'Herboristerie) - 07002 PRIVAS

Tél : 04 75 64 90 14 - Mail : contact@arh-herboristerie.org - Site : <https://www.arh-herboristerie.org/>

Activité : Institut qui dispense une formation certifiée en 2 ans en herboristerie.

2. IMDERPLAM (Ecole des Plantes Médicinales et des Médecines douces) – 34130 CANDILLARGUES

Tél : 04 67 29 60 05 . Mail : ecole@imderplam.com - Site : www.imderplam.com - Activité : Institut qui dispense depuis plus de 30 ans, des connaissances théoriques et pratiques sur les plantes médicinales et les médecines douces. Formations courtes et longues

3. GRAB Auvergne - 63171 AUBIERE Cedex

Tél : 04 73 44 43 44 / 06 58 18 74 37. **Contact :** Marie FELZINES. **Mail :** mfelzines.grabauvergne@gmail.com
Activité : Propositions d'un catalogue de formations sur les PAM, pouvant être organisées en partenariat avec le Syndicat des Simples ou la SICARAPPAM (Plantes de cueillette).

4. Université de Rennes 1 – Faculté des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques - 35043 RENNES CEDEX

Tél : 02 23 23 49 60. **Contact :** Mme Thérèse SICOT. **Mail :** therese.sicot@univ-rennes1.fr – **Activité :** Diplôme Universitaire (DU) AROMATHERAPIE : Huiles Essentielles et applications.

C. LES FICHES TECHNICO-ÉCONOMIQUES PPAM EN AB

❖ L'ITEIPMAI met à disposition des producteurs plusieurs publications :

- Fiches techniques bio de plantes aromatiques et médicinales
- Fertilisation des PPAM - LE COMPOSTAGE Éd. 2000
- Désherbage des PPAM Ed. 2000
- Recueil sur les techniques de désherbage utilisables en agriculture biologique pour la production de PPAM
- Des fiches **Maladies et Ravageurs** sur : Bouts en crosse du romarin, Fusariose vasculaire du basilic, Mildiou du basilic, Mildiou du persil, Mildiou de la sauge officinale, Rouille de la menthe, Septoriose du persil.

Fiches téléchargeables :

http://www.iteipmai.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=158&Itemid=128V

Nouveau bulletin de veille sur les méthodes alternatives en protection des cultures téléchargeable :

http://www.iteipmai.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=169&Itemid=134

❖ La Chambre d'Agriculture de Rhône-Alpes réalise plusieurs fiches technico-économiques en PPAM bio (Origan bio, Sarriette bio, Romarin bio, Thym bio, Plantes à parfum - culture de la sauge sclérée et lavande en AB). Elles contiennent l'itinéraire technique, les ravageurs et maladies, distillation, séchage, battage, des valeurs indicatives de rendement et des références économiques.

❖ La Chambre d'Agriculture du Languedoc Roussillon établit plusieurs fiches technico-économiques en agriculture biologique sur plusieurs espèces (lavande, lavandin, thym, romarin et sauge). Ces fiches concernent l'itinéraire technique cultural, les aspects économiques de la culture : produit brut, charges opérationnelles, marge brute, les calendriers et temps de travaux, quelques données complémentaires : débouchés principaux, points-clés.

❖ Le réseau bio met aussi à disposition les documents suivants :

- des fiches **"fermes-ressources"** en PPAM bio pour les cultures de **menthe poivrée**, fiche **bleuet**, fiche **verveine odorante** : <https://www.bionouvelleaquitaine.com/subpage/ppam-bio/>
- des fiches méthodologiques **"étude de marché"** pour les circuits longs et courts, et une **fiche de synthèse sur les leviers et freins pour les entreprises à s'approvisionner en PPAM origine France** : S'adresser à Mégane Vechambre d'Agribio04- conseillerppam@bio-provence.org

3. OUTILS DE TRANSFORMATION ET INVESTISSEMENTS : DISTILLATION DES PLANTES À PARFUM ; SÉCHAGE, BATTAGE ET TAMISAGE DES PLANTES AROMATIQUES ET MÉDICINALES.

La quasi-totalité des produits doivent subir une transformation avant de pouvoir être commercialisés (séchage, battage, tri, découpe infusette, macération, distillation...). La vente en frais reste donc marginale et ne concerne guère que la production pour la surgélation d'herbes aromatiques, de type basilic ou persil.

- **Débouché alimentaire** (aromates, tisanes) : Les entreprises qui en commercialisent attendent des produits reçus séchés et battus.
- **Débouché non alimentaire** : les entreprises qui commercialisent les huiles essentielles, certains cosmétiques et des produits d'entretien recherchent des produits issus de la distillation (huiles essentielles ou hydrolats).

Une même plante peut être destinée à différentes utilisations et à des débouchés commerciaux distincts. Le thym peut être cultivé pour la récolte en aromate, en frais, sec pour l'herboristerie (tisane) ou encore distillé, pour obtenir de l'huile essentielle.

☛ A noter que les variétés recherchées par ces différents marchés ne sont pas les mêmes. L'exploitant doit faire attention à la variété demandée par son acheteur, en fonction du débouché commercial.

IV. VENDRE DES PPAM

1. LE MARCHÉ DES PPAM BIO

Les plantes aromatiques certifiées bio, sont déclinées dans toutes les gammes (frais, sec, surgelé, 4ème gamme).

✦ **Les plantes médicinales** ont des débouchés contrastés, selon les espèces :

Les plantes à tisane se développent. Beaucoup d'industriels sont positionnés sur le créneau des tisanes bio, pour répondre à la demande (y compris en vrac : vente en libre-service).

✦ **Les huiles essentielles bio** (aromathérapie : extraits, arômes), dont le plein essor se confirmait ces dernières années, jusqu'à la crise de surproduction et de pouvoir d'achat, qui aboutit à ce que les ventes se compliquent à partir de 2020.

Les débouchés commerciaux : Depuis quelques années, de plus en plus de laboratoires (cosmétiques, pharmaceutiques, homéopathiques), négociants et transformateurs se sont orientés vers l'élaboration et la distribution de produits à base de PPAM bio. Ils recherchent quelques kilos par an, d'une centaine de plantes fraîches différentes. Tout va dépendre de l'usage que l'on en fait :

✓ **Non alimentaire** (huiles essentielles ; parfumerie ; hygiène...) : Les Plantes à parfum (lavandin et lavande, sauge sclérée, rose, hysope...). Le fort développement du lavandin et de la lavande s'est fait, notamment pour répondre à la demande sur les huiles essentielles bio. De même, la culture des sauges sclérée et officinale a progressé, ainsi que celle du thym et du romarin destinés aux huiles essentielles chémotypées et à l'herboristerie.

✓ **Alimentaire** (herbes aromatiques fraîches, séchées, herboristerie, tisanes...) :

❖ Les Plantes aromatiques et condimentaires :

- Plantes de garrigue. Ce sont des plantes de cueillette à l'origine, également cultivées : Thym, romarin, origan, sarriette, sauge...

- Plantes dites « à feuilles » : Basilic, verveine, menthe.

- Ombellifères : Fenouil, anis vert, coriandre, aneth...

❖ Les plantes à tisanes et infusettes : menthe, camomille, mélisse, tilleul, sauge, fleur d'oranger...

❖ Les plantes à boisson : fenouil, anis vert, badiane, gentiane jaune, absinthe, génépi, hysope, myrtille, millepertuis, camomille. Il existerait un débouché pour la culture de l'Hysope, très utilisé pour la fabrication de liqueurs (Hautes Alpes).

2. VALORISER POUR LA TRANSFORMATION (DISTILLATION ; SURGÉLATION D'AROMATES ; CONDITIONNEMENT)

A. LA DISTILLATION

La distillation est souvent réalisée par les producteurs, eux-mêmes équipés collectivement ; plus rarement individuellement. Il existe deux types de distillation :

- Distillation en « vert broyé » : les plantes récoltées sont distillées fraîches.
- Distillation « en gerbes » : les plantes coupées sont préfanées, avant d'être distillées.

La distillation en vert broyé peut induire des risques d'altération de qualité des huiles essentielles (hydrolat par exemple). Si elle est bien menée, le produit final est équivalent à une distillation en gerbe. Cette pratique peut convenir pour certains débouchés industriels. Pour les débouchés en aromathérapie, la distillation en vert broyé est à éviter.

Il est très difficile de donner un prix des prestations pour la distillation de l'huile essentielle. Le coût est variable. Il dépend de plusieurs facteurs (type d'installation des distilleries, kilos de vapeur utilisés, volume d'huile essentielle et nombre de passes).

Nous avons voulu identifier des distilleries et coopératives qui peuvent distiller à façon pour les producteurs. Les distilleries se concentrent dans les deux principaux départements producteurs de plantes à parfum : les Alpes de Haute Provence et le Vaucluse. Liste non exhaustive des distilleries en région PACA (classées par ordre alphabétique de communes).

Bon à savoir ! Qui finance le coût de la certification en bio d'une distillerie ?

- Cas des distilleries qui ont jusqu'à deux producteurs en bio : ce sont les producteurs qui paient eux-mêmes la certification.
- Cas des distilleries ayant plus de deux agriculteurs : la prise en charge du coût de la certification en bio va dépendre du statut de chaque distillerie et des règlements intérieurs. Certaines refacturent le coût de la certification aux producteurs bio, quel que soit leur nombre ; d'autre non...

Par contre, la distillerie organise les chantiers de récolte pour que l'ensemble des productions biologiques soient distillées à la même période, pour diminuer les risques de contamination par les productions conventionnelles et diminuer le nombre de nettoyage de la distillerie.

Contacts réservés aux adhérents. Adhésion possible ici : <https://www.bio-provence.org/>

B. LES OPÉRATIONS CONNEXES (TRI, COUPE, GRANULATION, MÉLANGES DE PLANTES SÈCHES)

Contacts réservés aux adhérents. Adhésion possible ici : <https://www.bio-provence.org/>

C. LA SURGÉLATION D'AROMATES

Contacts réservés aux adhérents. Adhésion possible ici : <https://www.bio-provence.org/>

D. CONDITIONNER LES PLANTES AROMATIQUES ; MÉDICINALES ; ÉPICES

Plusieurs établissements de réinsertion, type ESAT (anciennement Centres d'Aides par le Travail : CAT) ou des entreprises assurent par prestation, le conditionnement de plantes aromatiques et médicinales.

Contacts réservés aux adhérents. Adhésion possible ici : <https://www.bio-provence.org/>

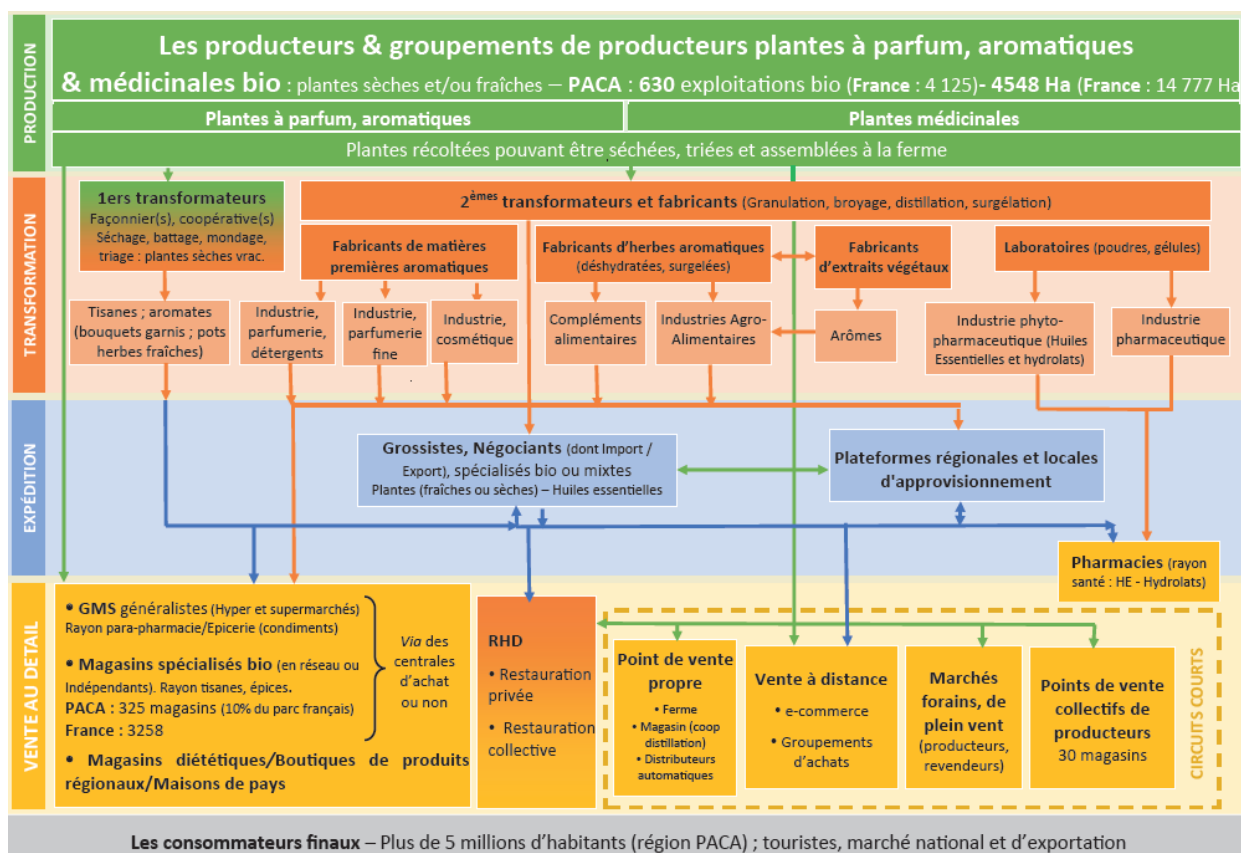
E. ELABORER DES PRODUITS À BASE DE PLANTES AROMATIQUES, HERBES DE PROVENCE

Contacts réservés aux adhérents. Adhésion possible ici : <https://www.bio-provence.org/>

3. COMMERCIALISER ET VENDRE (TOUS CIRCUITS DE VENTES) : LIRE UNE COTATION ; LES DIFFÉRENTS DÉBOUCHÉS COMMERCIAUX...

La commercialisation des PPAM diffère selon le type de plantes :

Schéma de mise en marché des Plantes à parfum



A. LIRE UNE COTATION DE PRIX

Avant d'établir un prix de vente vis-à-vis de sa clientèle et de se positionner en prix, les producteurs peuvent consulter les cotations quotidiennes - éditées en bio - par le RNM (Réseau des Nouvelles des Marchés) www.RNM.franceagrimer.fr.

Certains grossistes, distributeurs et organisations économiques de producteurs établissent également leur propre mercuriale.

B. LES DIFFÉRENTS DÉBOUCHÉS COMMERCIAUX

Nous avons voulu identifier différents acteurs des circuits de commercialisation qui sont à la recherche de fournisseurs de PPAM bio (matière première brute ou pré-transformée).

Vente directe par les producteurs

A noter que plus de la moitié des producteurs de PPAM régionales certifiés en bio commercialisent toute ou partie de leurs plantes et huiles essentielles en circuits courts (vente directe et semi-directe) : sur les marchés, dans des boutiques. Dans les Alpes maritimes, sur la commune de Grasse, des agriculteurs bio ont décidé de se regrouper au sein d'une association, pour cultiver des fleurs destinées à de grandes maisons de parfumerie. Elle accompagne de nouvelles installations d'agriculteurs en bio.

Les fleurs d'exception du pays de Grasse – 06130 Grasse - **Certifié AB**

Tél : 06 80 01 96 83. **Contact :** Geneviève Juge **Email :** contact@fleurs-exception-grasse.com - **Site :** <http://www.fleurs-exception-grasse.com> - **Activité :** L'Association regroupe une trentaine d'agriculteurs producteurs plantes à parfums aromatiques et médicinales en AB sur le territoire du pays de Grasse. Elle soutient et accompagne une jeune génération d'agriculteurs passionnés et engagés à produire et valoriser les fleurs et plantes aromatiques du Pays de Grasse en agriculture biologique dans le respect d'une charte.

Nos principales actions filière :

- L'Aromatic Fablab dont la pépinière est inscrite par l'Unesco comme mesure de sauvegarde et labellisée manufacture de proximité par l'État.
- La création d'une Identification Géographique (IG) « Absolue Pays de Grasse ».

Vente en coopératives/SICA

Contacts réservés aux adhérents. Adhésion possible ici : <https://www.bio-provence.org/>

Vente auprès des Fabricants/Laboratoires/Conditionneurs

Contacts réservés aux adhérents. Adhésion possible ici : <https://www.bio-provence.org/>

Vente aux négociants, grossistes en PPAM et dérivés

On trouve un certain nombre de **négociants et distributeurs** utilisateurs de plantes sèches et/ou spécialisés en huiles essentielles.

Contacts réservés aux adhérents. Adhésion possible ici : <https://www.bio-provence.org/>

Vente directe par les agriculteurs, via des paniers ou des magasins de producteurs

Une majorité des exploitations cultivant des PPAM certifiées en bio, commercialisent toute ou partie de leurs productions (aromates, tisanes, HE...) en circuits courts (vente directe et semi-directe) : sur les marchés ; à la ferme ; par le biais de magasins de producteurs de produits fermiers et bio ; auprès de sociétés privées de ventes de paniers.

Les PVC (Points de Vente Collectifs) ou magasins d'agriculteurs sont identifiés par ce pictogramme 

Les Sociétés de ventes de paniers ou Paniers producteurs non contractualisés sont identifiées par ce pictogramme 

Contacts réservés aux adhérents. Adhésion possible ici : <https://www.bio-provence.org/>

La vente aux magasins spécialisés (en réseau, indépendants)

Les agriculteurs, pour des raisons de proximité et de contact relationnel, ont aussi la possibilité de livrer en direct, certains magasins spécialisés ou primeurs.

En France, on recense près d'une dizaine d'enseignes de magasins spécialisés bio dits « en réseau » : Biocoop ; La Vie Claire ; Satoriz ; Bio Monde ; Naturalia ; Naturéo ; Les Nouveaux Robinsons qui ont racheté « Bio Génération » (Région parisienne) ; L'Eau Vive (historiquement implantée sur la région lyonnaise) ; Bio C Bon.

La valeur des ventes en magasin bio représente 35% du chiffre d'affaires en 2020.

Liste (non exhaustive) de magasins spécialisés qui proposent des plantes séchées, épices et aromates ; infusions ; huiles essentielles à la vente :

Les enseignes nationales¹

- **N°1 : Biocoop** 767 magasins en France – Marque « Biocoop » , service click&collect <http://www.biocoop.fr/magasins-bio/>
- **N° 2 : Naturalia** (groupe Monoprix/Casino – plus de 400 magasins) <http://www.naturalia.fr/>
- **N°3 : La Vie Claire** (390 magasins en France, dont 129 intégrés) : <http://www.lavieclaire.com/>
- **Biomonde** (200 magasins) : Groupement coopératif de commerçants bio indépendants. **24 magasins en PACA.** <https://www.biomonde.fr>
- **Les Comptoirs de la Bio** (Groupement de 150 magasins indépendants. Rachat partiel par Intermarché) : 10 magasins sous cette enseigne en PACA : 1 (Sisteron – 04) ; 1 (Apt – 84) ; 3 (Aubagne ; Marseille ; Plan de Cuques – 13) ; 2 (La Seyne s/Mer ; Ollioules – 83).
- **Bio C Bon** (111 magasins en France) **16 magasins en PACA.** <http://www.bio-c-bon.eu/>
- **Satoriz** (36 magasins + 4 restaurants et 1 boulangerie) : **10 magasins en PACA.** L'enseigne fonctionne avec une plateforme d'achat (Sarl Satodistri). Acheteur F&L : Steve Boisson. 04 79 385 439. Steve.boisson@satoriz.fr ou Contact@satoriz.fr - <http://www.satoriz.fr/>
- **L'Eau vive** (68 magasins) : **2 magasins en PACA** (Gap et Marseille) - <http://www.eau-vive.com/>
- **Naturéo** (groupe Intermarché) : 57 magasins hors PACA, dont près d'une vingtaine situés en Ile de France & alentours. Quelques fournisseurs sont issus de la région PACA, mais aucun en légumes - <http://www.natureo-bio.fr/>

Les enseignes régionales²

Contacts réservés aux adhérents. Adhésion possible ici : <https://www.bio-provence.org/>

¹ Source : Sites enseignes.

² Source : Sites enseignes.

V. INFOS RÉGLEMENTAIRES

✦ **Les aides à la conversion en PPAM** : dans le cadre de l'aide à la conversion en PPAM, le montant diffère selon la liste de PPAM concernées. Ce montant est alloué pendant 5 ans :

- 350 €/Ha et par an pour les *PPAM de la liste 1* (aromatiques et industrielles) : lavande, lavandin, cumin, carvi, fenouil amer, sauge sclérée, psyllium noir de Provence, chardon marie.

- 900 €/Ha et par an pour les *PPAM de la liste 2* : toutes les autres sont des PPAM 2.

+ **d'infos** : demander la Fiche conversion PPAM.

Contact Mégane Véchambre - conseillerppam@bio-provence.org

✦ **La distillation, transport et étiquetage des huiles essentielles** : Les installations de distilleries, ainsi que le transport et l'étiquetage des huiles essentielles sont réglementés. Consulter le site du CRIEPPAM pour en savoir davantage : <http://www.crieppam.fr/>

Pour les questions réglementaires (REACH), consulter le CIHEF (Comité Interprofessionnel des Huiles Essentielles Françaises) à Manosque. Voir p.12 - N°5.

VI. LIENS ET INFOS UTILES

Filière PPAM bio et débouchés

BIO DE PACA : Fédération régionale des agriculteurs bio de PACA - Tél : 04 90 84 03 34

Contact : Enora Jacob – Chargée de commercialisation (Chiffres, Aide à la commercialisation et mise en relation avec des entreprises...). Mail : enora.jacob@bio-provence.org

Site : www.bio-provence.org – Rubrique « Commercialiser en bio »

Organisation économique des producteurs de PPAM

CPPARM (Comité des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales)

Tél : 04 92 72 47 62 – Contact : Aurélie Gommé (Directrice). Mobile : 06 88 05 77 71.

Mail : aurelie.gomme@cpparm.org - Site : <http://www.cpparm.org/> - **Activité** : Le CPPARM réunit l'ensemble des organisations de producteurs françaises de plantes à parfum, aromatiques et médicinales. Apporte un appui à la structuration des marchés ; coordination des actions commerciales ; qualité des produits. Propose des journées d'information ; voyages d'études ; revue HerbaBio ; réseau de fermes ressources ; informations techniques et économiques pour tous les producteurs biologiques.

Informations économiques financières et annuaire

France AGRI MER - Antenne de Volx

Tél : 04 92 79 34 46. Contact : Claude Chailan - Mail : claud.chailan@franceagrimer.fr - Site : <http://www.franceagrimer.fr> - **Activité** : Au sein de FranceAgriMer, cette antenne régionale assure des missions centrées sur le développement des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM). Rôle d'observatoire pour suivre l'évolution des productions ; marchés de PPAM, en France et en Europe. Suivi des aspects réglementaires, techniques, scientifiques, promotionnels ; diffusion d'informations les concernant. Liste des groupements de producteurs de PPAM Bio ; entreprises de transformation et négoce de PPAM Bio.

L'utilisation de toute ou partie de ce document est soumise à l'accord de son auteur, à Bio de PACA : contact@bio-provence.org

Crédit Photos : Bio de PACA - CPPARM

Source : Expertise Bio de Provence et Agribio (Contacts, enquêtes téléphoniques, prospection salons et visites entreprises). Chiffres annuels et Baromètre de consommation Agence Bio - Annuaire professionnel Agence Bio – Université des Senteurs et des Saveurs – CPPARM (Revue Herbabio) ; Sud & Bio - Sites professionnels. **MAJ** : Décembre 2022.